

Rouyn-Noranda, le 29 novembre 2007

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
880, chemin Ste-Foy, 4<sup>ème</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-08-01-80420-00  
200189899

**Objet :** Exploitation d'une sablière

**32C12-033**

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 27 septembre 2007, reçue le 9 octobre 2007 et complétée le 13 novembre 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploiter une sablière d'une superficie totale de 83 207 m<sup>2</sup> et d'une superficie à découvrir de 78 700 m<sup>2</sup> et à exploiter de 70 000 m<sup>2</sup> à plus de 75 m d'un plan d'eau et au-dessus de la nappe phréatique. Le taux d'extraction annuel maximal sera de 5 000 m<sup>3</sup>. L'exploitation se fera selon une épaisseur maximale de 11 m et une épaisseur moyenne de 8 m.

Le projet est situé sur le lot 58 du rang V, Canton de La Morandière, municipalité de Rochebaucourt, municipalité régionale de comté d'Abitibi, aux coordonnées suivantes (UTM Zone 18, NAD 83) :

Secteur de la Sablière 32C12-033 :

Point A : 5 391 068m N ; 310 920m E  
Point B : 5 391 247m N ; 311 129m E  
Point C : 5 391 246m N ; 311 177m E  
Point D : 5 391 011m N ; 311 169m E  
Point E : 5 390 985m N ; 311 149m E  
Point F : 5 390 812m N ; 311 092m E  
Point G : 5 390 810m N ; 310 911m E

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-08-01-80420-00  
200189899

Le 29 novembre 2007

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière daté du 27 septembre 2007, signé par André Ouellet, ing., 8 pages, 1 tableau et 4 annexes, accompagnant une lettre datée du 27 septembre 2007, signée par André Ouellet, ing. ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 7 novembre 2007, reçue le 13 novembre 2007 et signée par André Ouellet, ing., concernant la sablière 32C12-033, 1 page et 1 annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

ÉW/LP/dd

Édith van de Walle  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et  
du Nord-du-Québec